

## Communiqué sur le renforcement et la création d'Instituts nationaux de santé publique dans le cadre d'un réseau du Centre africain de prévention et de lutte contre les maladies

**Nous**, hauts fonctionnaires nationaux de la santé, directeurs d'instituts nationaux de santé publique, agences multilatérales, partenaires au développement, associations professionnelles et institutions académiques, sommes réunis dans le cadre de la première (1<sup>re</sup>) réunion du Centre africain de prévention et de lutte contre les maladies (CDC africain) sur le thème « Renforcement des Instituts nationaux de santé publique et des Centres régionaux de collaboration du CDC africain » à Addis-Abeba (Éthiopie) du 26 au 28 février 2018.

**Conscients** des multiples défis sanitaires auxquels l'Afrique est confrontée, notamment: 1) une croissance démographique rapide entraînant une augmentation des mouvements de population à travers le continent et le monde; 2) les maladies endémiques existantes entretenues par la pauvreté (VIH, tuberculose, paludisme, maladies tropicales négligées), les pathogènes infectieux émergents et l'augmentation de la résistance aux antimicrobiens; 3) l'augmentation de l'incidence des maladies non transmissibles et des traumatismes; 4) des taux de mortalité maternelle élevés et persistants; 5) les menaces posées par les toxines environnementales, ainsi que les catastrophes naturelles et les menaces biologiques intentionnelles.

**Rappelant** la Déclaration de la Conférence (Assembly/AU/Decl.3 (XXIX) des chefs d'État et de gouvernement sur l'accélération de la mise en œuvre du Règlement sanitaire international en Afrique de juillet 2017, dans lequel ils se sont dits profondément préoccupés par l'augmentation des cas de santé publique et d'épidémies récurrentes sur notre continent et leur énorme impact socio-économique, ainsi que par l'application inadéquate du Règlement sanitaire international (RSI). À ce titre, ils se sont engagés à:

- i) accélérer la mise en œuvre du Règlement sanitaire international (RSI) aux niveaux national, provincial et local grâce à une feuille de route claire et à des mécanismes de suivi;
- ii) instaurer des mécanismes multisectoriels afin d'accélérer la mise en œuvre du RSI;
- iii) mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des feuilles de route pour l'accélération de la mise en œuvre du RSI.

**Rappelant également** la déclaration faite par les chefs d'État et de gouvernement en juillet 2013 lors du Sommet spécial de l'Union africaine sur le VIH, la tuberculose et le paludisme à Abuja, dans laquelle les dirigeants africains ont reconnu la nécessité d'un Centre africain de prévention et de lutte contre les maladies (CDC africain) visant à mener des recherches vitales sur les problèmes de santé prioritaires, à servir de plate-forme de partage des connaissances et à renforcer les capacités de réponse aux urgences et menaces en matière de santé publique en Afrique;

**Considérant** que la Conférence de l'Union africaine s'est consacrée en 2014 à la lutte contre l'épidémie d'Ebola, les dirigeants africains ont officiellement approuvé un calendrier accéléré pour le lancement du CDC africain, conjointement avec les cinq Centres régionaux, à l'horizon mi-2015;

**Considérant également** que les chefs d'État et de gouvernement ont officiellement lancé le CDC africain en janvier 2017;

**Gardant à l'esprit** le devoir et le rôle politique que les Instituts/Agences/autres organismes équivalents de santé publique nationaux jouent dans la coordination des fonctions de santé publique à travers le pays, qu'ils s'attaquent aux défis en matière de santé et coordonnent la réponse à ces défis, en travaillant en partenariat avec d'autres parties prenantes (OMS et partenaires);

**Reconnaissant** qu'il est clairement établi que la sécurité sanitaire dépend de la mise en place de systèmes de santé nationaux résilients et adaptatifs, dotés d'un mécanisme de coordination de la santé publique clairement défini;

**Reconnaissant** la responsabilité de respecter les engagements pris dans le Cadre de SENDAI. Il s'agit d'un accord volontaire et d'un cadre important pour la mise en œuvre dans le domaine de la santé, qui met l'accent sur le recours à une approche tous risques, liée aux épidémies et aux pandémies ainsi qu'au Règlement sanitaire international (RSI);

**Reconnaissant** la contribution des Instituts nationaux de santé publique (INSP) à l'atteinte des objectifs de développement durable.

**Rappelant en outre** l'Agenda 2063 de l'UA pour l'Afrique, qui est un cadre stratégique pour la transformation socio-économique du continent au cours des 50 prochaines années, qui s'appuie sur les initiatives continentales passées et existantes en faveur de la croissance et du développement durable et cherche à accélérer leur mise en œuvre.

Ensemble, nous:

- **Réaffirmons et nous engageons** à renforcer le réseautage entre le Centre africain de prévention et de lutte contre les maladies (CDC africain), ses Centres régionaux de collaboration, les Instituts nationaux de santé publique (INSP), les universités et autres centres d'excellence.

- **Réaffirmons** la nécessité d'élaborer des stratégies multisectorielles, multinationales et continentales de prévention, de lutte et d'intervention face aux flambées épidémiques et d'accélérer les capacités et les aptitudes de mise en œuvre du RSI (2005) en collaboration avec l'OMS.
- **Reconnaissons** qu'il est essentiel de disposer d'INSP solides et fonctionnels afin d'accélérer la mise en œuvre du RSI et de garantir l'engagement et l'appropriation de la conformité au niveau national.
- **Reconnaissons** le rôle majeur et la nécessité d'un cadre normalisé de suivi et d'évaluation afin de mesurer les progrès réalisés dans le renforcement des INSP et d'assurer un soutien au RSI, en s'appuyant sur l'évaluation externe conjointe et d'autres processus coordonnés de S&E du RSI par l'OMS.
- **Promouvons** la création des INSP comme fonction de coordination de base dans tous les systèmes de santé nationaux.
- **Demandons** à la Commission de l'Union africaine de faire participer les secteurs concernés, notamment les finances, l'agriculture, les animaux, l'environnement, paix et sécurité, afin d'appuyer la mise en œuvre du RSI (2005) et le renforcement des INSP dans le cadre d'une approche sanitaire unique.
- **Demandons en outre** à la Commission de l'Union africaine et au CDC africain de mieux coordonner les efforts des partenaires et des bailleurs de fonds en vue de soutenir les INSP et la mise en œuvre du RSI (2005) en collaboration avec l'OMS.
- **Invitons** les États membres de l'UA à développer et à renforcer les Instituts/Agences de santé publique nationaux fonctionnels en Afrique.
- **Exhortons** les organisations non gouvernementales, les bailleurs de fonds, les partenaires et le secteur privé à appuyer ce programme d'Institut national de santé publique.
- **Invitons également les États membres de l'UA à:**
  - assurer l'inclusion des missions et responsabilités des INSP dans les plans nationaux de santé et à élaborer un cadre pour une approche par étapes en vue de la création des INSP ;
  - réviser ou élaborer des plans stratégiques nationaux, des politiques et des plans nationaux de mise en œuvre et d'action des INSP ;

- obtenir les ressources nécessaires, notamment les fonds pour appuyer l'élaboration, le renforcement et la mise en œuvre des cadres et des plans stratégiques des INSP.
- **Exhortons également** les organisations non gouvernementales, les bailleurs de fonds, les partenaires et le secteur privé à élaborer des stratégies novatrices en vue de promouvoir les contributions des INSP aux CER.
- **Demandons en outre** au CDC africain et à la Commission de:
  - renforcer les réseaux régionaux intégrés de surveillance et de laboratoires en établissant des liens avec les INSP et les Centres régionaux de collaboration ;
  - élaborer et mettre en œuvre un cadre de réglementation juridique pour la création des INSP ;
  - élaborer des cadres visant à guider les pays dans la création/le renforcement/le suivi des INSP.
- **Invitons en outre** à approuver l'élaboration et la mise en œuvre d'un tableau de bord normalisé dirigé par le CDC africain afin de promouvoir l'évaluation systématique de la préparation et des capacités des INSP et du RSI (2005).